

CONTRAT DE LOCATION

LE LOUEUR	LE LOCATAIRE
Raison sociale :	Raison sociale : SABY
Adresse du siège :	Adresse du siège : 15 Boulevard Raymond Poincare Juan les Pin 06160 ANTIBES
N° SIREN :	N° SIREN : 493795504
Représenté par :	Représenté par : BERTOLINO Yannick
	En qualité de :
	Email : Téléphone :
Ci-après désigné : Le "Loueur"	Ci-après désigné : Le "Locataire"

Le Locataire déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Location d’Equipements Professionnels, et il convient avec le Loueur, des Conditions Particulières ci-après :

ARTICLE 1 : DÉSIGNATION DU MATÉRIEL

Le Loueur passera commande au Fournisseur ci-dessous désigné (le "Fournisseur") du matériel ci-après (le "Matériel"), choisi directement par le Locataire et que celui-ci s'engage à prendre aux conditions particulières suivantes :

Désignation du matériel matérmatériel	Quantité
Caisses - Caisses	1
Ecrans - Ecrans	1
Ecrans - Ecrans	1

Nom et adresse du fournisseur :	PIBS 06 (ex PACA Bureautique) Avenue du Dr Julien Lefebvre 06270 Villeneuve-Loubet FRANCE
------------------------------------	---

ARTICLE 2 : LIEU D'INSTALLATION

--

ARTICLE 3 : DUREE ET LOYERS DE LA LOCATION

Durée de Location : **60** mois à compter de la date de signature du procès-verbal de réception

Nombre de loyers : **60**

Montant en € H.T. : **189.64**

Mensuel **X**

Trimestriel

Règlement terme à échoir par prélèvements automatiques SEPA

ARTICLE 4 : AUTRES DISPOSITIONS

--

Le Locataire déclare avoir reçu et pris connaissance des Conditions Générales et des Conditions Particulières du présent Contrat, qu'il approuve par sa signature ci-dessous, et notamment les dispositions relatives au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles, ainsi que, s'il y adhère, celles valant Notice d'information du contrat d'assurance groupe souscrit par le Loueur ou toute autre société mandatée par ce dernier, afin de garantir, dans les limites dudit contrat d'assurance, la bonne exécution du contrat de location. En déclarant adhérer au contrat d'assurance groupe du Loueur, ou de son représentant, le locataire désigne expressément le Loueur en qualité de bénéficiaire des prestations d'assurance. Le locataire reconnaît également avoir pris connaissance des informations concernant le délai de rétraction de 14 jours, mentionnée à l'article 21 des Conditions Générales de location

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES ORIGINAUX

LE LOUEUR

Fait à :
Le :
Signature et cachet commercial (*):

LE LOCATAIRE

Fait à :
Le :
Signature et cachet commercial (*):

(*) Nom & Qualité du signataire et copie pièce d'identité

